

ABONNEMENT.

Année... 30 fr. Six mois... 16 Trois mois... 8 Reste : Année... 35 fr. Six mois... 18 Trois mois... 10

Qui s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. RICHARD et C^o, Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

23 Février 1875.

ELECTION DES COTES-DU-NORD

(Ballottage du 21 février.)

Electeurs inscrits... 457,392
Votants... 447,809

M. de Kerjégu, monarchiste (élu)... 45,940
M. Foucher de Careil, républicain... 40,793
M. le duc de Feltre, bonapartiste... 30,724

Rappelons que le 7 février, au premier tour de scrutin, les suffrages s'étaient répartis de la manière suivante :

Votants... 444,255

M. de Kerjégu... 42,339
M. Foucher de Careil... 37,930
M. le duc de Feltre... 33,877

Bulletin politique.

L'accord paraît fait unanimement entre les groupes « libéraux. » On va fabriquer un Sénat sur lequel MM. de Broglie et Gambetta s'entendent, chacun d'eux y trouvant ou croyant y trouver son compte. Les dernières barrières s'abaissent de tous les côtés ; le centre droit et la gauche s'embrassent par-dessus le centre droit, dans une touchante effusion de constitutionnalisme. On veut en finir. Il n'y a plus d'objections, plus de difficultés. On a pris le parti de s'entendre quand même, à l'aveugle. De rares opposants disent au centre droit : « Mais vous faites l'Empire, avec votre projet de Sénat ; » et à la gauche : « Prenez garde, vous allez ressusciter l'Orléanisme. » Peu importe : il faut constituer ! Le centre droit ne sait point s'il ne sert pas les intérêts du parti bonapartiste, ni la gauche si elle ne travaille pas au profit des princes d'Orléans. On ne discute plus, on ne réfléchit plus : on constitue. Sera-ce l'Empire, sera-ce la monarchie de juillet ? On le verra après.

Nous assistons avec une curiosité triste au spectacle de cette Assemblée, prise tout-à-coup du vertige constituant. Inerte pendant quatre ans, rebelle à toutes les raisons d'établir le seul gouvernement légitime et bon qui convint au pays, la voilà soudain dévorée d'une ardeur irrésistible d'organiser n'importe quoi. Que fait-elle ? où va-t-elle ? Cette collectivité constituante, autrefois si temporisatrice, maintenant si pressée, ne se donne même pas le temps de l'apprendre. Elle jette avec elle le pays dans l'inconnu.

Sous prétexte de sortir du provisoire et d'organiser le présent, elle ouvre un avenir béant. Au bout de ses projets, c'est le précipice. Sa prétendue constitution ne constitue rien que l'anarchie. Pour les républicains, elle est la République ; pour les orléanistes, la monarchie constitutionnelle ; pour les bonapartistes, l'Empire. C'est une proie livrée aux partis. Tous, sauf le parti du droit, la votent au profit de leurs visées et de leurs ambitions personnelles. Ils s'entendent précisément parce qu'elle leur donne à tous ce que chacun espère prendre ensuite pour lui seul. On n'a jamais vu pareille entente dans une telle division. L'union de ces groupes ennemis réalise cette merveille par-

lementaire d'un accord qui est une conspiration. Le centre droit, en s'unissant à elle, conspire contre la gauche, qui conspire contre lui, et tous deux conspirent contre le groupe de l'appel au peuple, lequel conspire contre tous les autres réunis.

De part et d'autre, on s'accorde parce qu'on se redoute. L'Assemblée n'est plus hantée que de spectres. Il y a le spectre du drapeau blanc, le spectre de la République, le spectre de l'Orléanisme, et par-dessus tout le spectre de la dissolution, qui plane comme une menace de mort. Tous ces spectres, qui se combattent, s'embrassent par peur l'un de l'autre, dans la nuit. La constitution qu'on va voter est faite de ces craintes réciproques. C'est une œuvre de fièvre, une constitution in extremis, empreinte du délire de l'agonie.

C'est sur l'intervention de la Providence et la ferme attitude de la droite qu'il faut compter pour faire échouer des projets aussi désastreux qu'insensés.

M. le maréchal de Mac-Mahon reçoit les compliments du Journal des Débats, en un premier article où nous lisons :

« Les journaux de l'extrême droite nous demandaient hier : Pensez-vous avoir jamais le maréchal de Mac-Mahon avec vous ? — Nous l'aurons, répondions-nous. Il nous est permis de dire aujourd'hui : Nous l'avons ! C'est une chose bien décidée, le maréchal abandonne les partis intransigeants, qui voulaient faire de son pouvoir un obstacle invincible à l'établissement d'institutions régulières ; il échappe aux défenseurs du provisoire ; c'est à ses conseils, à ses encouragements, à ses sacrifices que la France devra la reconnaissance et l'organisation de la République. Sic vos non vobis ! Parmi les auteurs de la loi du 20 novembre, combien croyaient proclamer la monarchie, qui jetaient, sans le vouloir, les premiers fondements d'un régime républicain ! Nous comprenons leurs colères, nous les excusons, même lorsqu'elles éclatent avec violence ; nous ne les partageons pas. Le maréchal de Mac-Mahon n'a trahi personne, il a fait son devoir jusqu'au bout. »

Dans un second article, la joie des Débats déborde avec plus de ferveur encore. On en jugera par cet extrait :

« Cette conjonction des centres, tant railée, que nous voulions avant le 24 mai et que nous avons continué de vouloir après, la voilà qui triomphe aujourd'hui. Les ministères sont tombés, le Président de la République a été changé, une politique de combat a paru succéder un instant à une politique de trêve et d'apaisement, rien n'y a fait ; ce n'étaient là, malgré l'émotion et le trouble de la première heure, que des crises passagères qui ne changent point le fond des choses et laissent subsister toutes les nécessités de la situation. Sous cette politique superficielle, si l'on peut s'exprimer ainsi, la vraie et grande politique, toujours subsistante et toujours en marche, suivait son cours ; le pays continuait à exiger un gouvernement, l'Assemblée continuait à ne point pouvoir faire la monarchie, la force des choses continuait d'imposer invinciblement et fatalement la République. Un moment devait venir où cela serait compris, subi, voté. »

Ce langage est fort significatif. Il est instructif aussi, car il nous donne bien le ca-

ractère de l'œuvre à laquelle M. de Mac-Mahon désormais ne refuse plus de prêter son concours. Ce qu'on va faire, le Journal des Débats l'affirme très-haut, c'est la revanche du 24 mai. Il est au moins étrange, on en conviendra, que pour cette besogne on puisse compter principalement sur l'élu du 24 mai.

Chronique générale.

Malgré les efforts de M. Jules Simon et de quelques autres députés de gauche, il ne semble pas que le parti radical soit rallié au projet de Sénat Laverge-Wallon. Voici, sur ce point, les réflexions du Rappel :

« Si, pour voter un pareil Sénat, la grande raison qu'on donne est qu'il faut éviter le bonapartisme, c'est par trop imiter ce personnage populaire qui se plongeait dans l'eau pour éviter l'humidité. »

« Oui, l'empire serait dépassé, avec ses fameuses circoncriptions. Vous faites de ces campagnards, tenus dans l'ignorance, privés des moyens de s'éclairer, soumis à une foule de servitudes intellectuelles et morales, les uniques électeurs, de par la loi du nombre, de votre seconde Chambre. Après la loi sur la transmission des pouvoirs, quelques républicains de principes et de pratique — c'est la même chose, car le respect des principes est la plus habile des pratiques et des tactiques — ont dit tout bas : Hélas ! mais, après votre Sénat, quelle que soit leur résignation, il est bien difficile qu'ils ne disent pas : Holà ! »

A l'appui de cette protestation, le Rappel produit cette statistique :

Table with 2 columns: Category and Count. Députés, 738; Conseillers généraux, 2,920; Conseillers d'arrondissement, 3,450; Total, 7,108.

« Il y a en France : Députés, 738; Conseillers généraux, 2,920; Conseillers d'arrondissement, 3,450; Total, 7,108. » Il y a en France 35,950 communes. D'où il suit que, si le projet de loi sur l'élection du Sénat était adopté, les délégués des communes seraient à tous les autres électeurs ensemble, députés, conseillers généraux, conseillers d'arrondissement, dans la proportion de trente-cinq mille neuf cent cinquante contre sept mille.

« Nous engageons le centre gauche, et aussi le centre droit, à méditer ces chiffres. »

La République française est moins nette, mais son embarras est visible. Elle veut et ne veut pas, ou plutôt elle voudrait bien, mais elle n'ose pas conseiller un vote, et elle appelle de nouvelles transactions ; c'est-à-dire, comme elle prend soin de l'expliquer, des concessions plus grandes encore faites par le centre droit et le centre gauche au parti radical.

M. Thiers, en apprenant l'accord des deux centres, a laissé échapper ces paroles : Nous touchons à notre revanche du 24 mai.

Ce langage montre toute la portée du cri de joie poussé par le Journal des Débats : le maréchal est avec nous !

C'est la rupture avec la droite, la formation d'une majorité de gauche, et, avant peu de temps, un ministère Dufaure, lequel ne tardera pas à être entraîné vers des concessions comme celles-ci : Réinstallation du gouvernement et de l'Assemblée à Paris,

amnistie des condamnés de la Commune, rétablissement de la garde nationale... et la Commune aussi pourra espérer sa revanche !

Tous les groupes parlementaires, et surtout ceux de la droite, sont dans la plus vive agitation. On paraît croire que la défection du centre droit et les concessions faites aux gauches produiront une majorité pour l'organisation du Sénat et la constitution de la république Wallon.

On lit dans l'Univers :

« Les journaux bonapartistes donnent, avec grande abondance, des renseignements sur les examens que le fils de Napoléon III vient de passer à Woolwich. Il en résulte que le jeune prince a fait d'assez brillantes études militaires et pourrait être dès à présent sous-lieutenant du génie ou d'artillerie. Par conséquent, il est établi qu'il a reçu une bonne instruction. Reste à savoir s'il a reçu aussi une bonne éducation. Ce point est plus important que le premier, et ceux qui veulent faire du chef de la famille Bonaparte un empereur devraient tout particulièrement le comprendre. Au contraire, il semble, à les entendre, que du moment où un élève de dix-neuf ans a pu concourir avec succès pour une sous-lieutenance, il doit être reconnu propre à gouverner. C'est aller un peu vite en besogne. »

« Quant à nous, en voyant comment parlent les journaux et les hommes d'Etat du parti impérialiste, nous ne pouvons nous défendre de quelques doutes sur cette grosse affaire de l'éducation. Il est très-fort à craindre qu'on ait mis en tête au jeune Bonaparte bien des idées fausses et dangereuses. On nous rapportait dernièrement un propos de nature à justifier ce soupçon : il aurait dit à l'un des chefs du parti de l'appel au peuple dans la Gironde qu'il saurait mâter également les parlementaires, qui avaient fini par perdre son père, et les cléricaux, que sa mère écoutait encore, bien qu'ils eussent méconnu tout ce que l'Empire avait fait pour la religion et pour le Pape. »

« Parce que ce langage dans la bouche d'un cadet de Woolwich serait avant tout présomptueux et ridicule, il ne faudrait pas s'en dissimuler le fond essentiellement mauvais. »

Le Frère Philippe.

(Suite.)

Les frères ne jouirent pas longtemps de la tranquillité. Ceux d'entre eux qui étaient âgés de vingt à quarante ans durent s'enfuir pour échapper au recrutement communard. Plusieurs frères quittèrent le 2 mai la rue Oudinot pour se rendre à Beauvais, où devait les attendre un frère visiteur. Les frères de la communauté des Francs-Bourgeois avaient promis de leur fournir les moyens de sortir de Paris.

Pour ne pas attirer l'attention, ils convinrent de marcher isolément et de se retrouver à un endroit qu'ils se désignèrent. L'un d'eux oublia de prendre le numéro de la maison fixée pour le rendez-vous. Il craignit, en retournant rue Oudinot, de compromettre ses supérieurs qui étaient déjà, de la part de la Commune, l'objet d'une surveillance attentive, et il continua sa marche vers la porte Saint-Denis. Il savait que l'évasion aurait lieu par là et il espérait y ren-

contrer ses confrères. A chaque pas, il était coudoyé par des fédérés à la mine farouche, au regard inquisiteur. Il comprenait qu'il ne pourrait longtemps stationner à l'abord d'une des entrées les plus fréquentées de Paris, sans se rendre suspect. Par surcroît de malheur, ses forces s'épuisaient : il était deux heures du soir et il n'avait encore rien mangé depuis la veille. Et il n'avait aucune ressource : les supérieurs de la rue Oudinot, au lieu de donner à chacun l'argent nécessaire au voyage, avaient remis la somme entière à l'un d'entre eux qui devait en faire plus tard la distribution. Ne voyant pas venir ses confrères, il résolut de regagner la rue Oudinot après s'être reposé. Il longea le chemin de ronde, franchit lestement le talus à quelques pas de la porte Bagnolet et alla s'asseoir sur le rempart, derrière un petit arbre. Il espérait ainsi se dérober aux regards des passants.

Mais un des factionnaires de la porte Bagnolet s'était aperçu de ses intentions. A peine le cher frère était-il assis qu'il entendit des bruit de pas et des cris sauvages que dominait une voix rauque et menaçante, disant :

« Par ici, citoyens ! par ici... Encore un de ces satanés gredins qui veulent aller rejoindre nos ennemis ; mais celui-ci n'échappera pas, et son affaire est bonne. »

Le frère vit paraître aussitôt cinq ou six fédérés accourant la baïonnette en avant. D'un bond il fut sur pied. Il allait se lancer dans le fossé quand il aperçut un morceau de fil de fer. Il s'en saisit, le fixa à une saillie de pierre, s'en servit comme d'un cordon de descente et se laissa glisser dans le vide. Mais bientôt ses mains furent ensanglantées : il n'avait pas prévu la douleur que devait provoquer le frottement du fil de fer. Il songea à sortir son mouchoir ; il plia pour cela le fil de fer en crochet et s'y suspendit par les dents. Au premier mouvement qu'il fit, il sentit ce faible appui se briser dans sa bouche. Il rattrapa la saillie du rempart et s'y retint de ses deux mains crispées. Il se souleva à la force des poignets ; sa tête dépassa le niveau du talus et il put respirer un instant.

Mais à sa vue les fédérés s'avancèrent en s'écriant : « Le voici... Il est à nous ! »

Le cher frère recommanda son âme à Dieu, et s'élança dans le fossé. La commotion, provoquée par sa chute, fut si violente qu'il perdit presque connaissance. Il put entendre néanmoins les voix menaçantes de ses ennemis inexorables. Il essaya de se lever et de fuir, mais il ne put que constater son impuissance. Et pourtant déjà les fédérés le mettaient en joue. Il fit le signe de la croix et se résigna à mourir. Le secours survint au moment où il ne l'attendait plus.

« Nicht!... Nicht!... Plus Paris... A nous ! » s'écriaient quatre soldats prussiens qui avaient été les témoins de tout ce qui s'était passé.

Les fédérés n'hésitèrent pas à obéir aux injonctions des Prussiens ; ils relevèrent leurs fusils et se retirèrent en maugréant.

Les soldats allemands, aidés de quelques habitants, portèrent au cher frère les premiers secours. Il fut recueilli dans une maison voisine, où il fut l'objet de la plus grande sollicitude. Il revint à la santé au bout de quelques mois.

Le 19 mai, les communeux signifèrent aux frères âgés qui occupaient encore la maison de la rue Oudinot que, s'ils ne quittaient pas l'institut, ils seraient fusillés sur place. Les frères partirent. Le lendemain, les communeux revinrent. Ne trouvant pas de frères à massacrer, ils allaient, sans l'énergie du docteur Demarquay, se venger sur la maison en la pillant.

Déjà trente frères, qui n'avaient pu s'échapper, avaient été écroués à Mazas. L'un d'eux, Néomède Justin, fut assassiné. Rappelons un mot prononcé par le frère Martin dans la prison de Mazas. C'était dans la nuit du 23 au 24 mai. Les troupes venaient de rentrer dans Paris. Les assassins faisaient l'appel des otages. Parmi ces derniers se trouvait M. Chevriaux, aujourd'hui inspecteur de l'Académie de Paris. M. Chevriaux, ancien chef d'escadrons, était habitué à voir la mort de près ; il attendait avec calme que son nom fût appelé pour aller au martyre.

Tout-à-coup, le frère Martin lui dit : — Vous avez une femme, une fille ? Eh bien ! quand on vous appellera, je répondrai pour vous... C'est mon métier à moi de mourir.

Ce mot du frère Martin ne semble-t-il pas

être là devise de tous les disciples du frère Philippe ?

Terminons ce chapitre par un beau trait qui vient du reste à l'appui de ce que nous venons de dire.

Dans la matinée du 40 avril 1871, le frère A., chargé de la maîtrise de la paroisse Saint-Jean-Saint-François, se dirigeait vers sa classe. En débouchant rue Charlot, il vit des communards en faction devant l'église. Il n'hésita pas à se rendre à son poste. D'un pas ferme il gagna le presbytère sans se laisser décontenancer par les figures sinistres et menaçantes qu'il rencontra sur son passage. Il se rendit à sa classe où l'attendaient ses chers élèves. Après les avoir fait prier pour la conversion des ennemis de la foi, il leur fit préparer les cahiers. Ce jour-là, son esprit était loin de la classe et des devoirs. Il était absorbé par l'église, dont le séparait une simple porte que les communards ne connaissaient pas. Bientôt, n'y tenant plus, il s'en approcha. Il l'ouvrit doucement et fit un pas en avant.

Mais à peine a-t-il paru qu'une voix s'éleva du fond de l'église et s'écria, dans la langue du père Duchêne :

« Halte-là !... calotin. Que viens-tu f... ici ? Si je vois reparaitre ton musée de malheur, je te fais f... un coup de fusil dans la gueule. »

Le frère referma vivement la porte. Un coup d'œil jeté dans l'église lui avait suffi pour constater que le tabernacle n'avait pas été forcé. Tout en recherchant comment il pourrait parvenir à enlever le Saint-Sacrement, il se rendit chez son directeur. Ce dernier lui conseilla de se rendre à la mairie.

— Volontiers, reprit le frère A... ; mais dans quel but ? Croyez-vous que j'y trouverai aide et protection, et qu'on me permettra... ?

— Oh ! il ne s'agit pas de demander l'appui des citoyens délégués pour rien sauvegarder dans l'église. Ils aideraient plus volontiers à la dépolluer de tout. Mais en prenant pour prétexte de leur déclarer l'existence d'une porte que l'autorité ne connaissait pas, on gagnerait leur confiance, on pénétrerait peut-être avec eux dans l'église, et alors... Dans tous les cas, il vaut mieux, puisque nous ne pouvons franchir le seuil de la porte de la maîtrise, que cette porte soit gardée comme les autres ; du moins ne pourra-t-il y avoir d'autres allées et venues, d'autres excès que le pillage officiel.

— Vous avez raison, cher frère, et quelque répugnance que j'y éprouve, je vais aller à la mairie.

Le frère A. se rendit sur-le-champ à la mairie ; il y trouva trois délégués de la Commune qui, flattés d'une telle démarche, se montrèrent très-gracieux. L'un d'entre eux se déclara prêt à suivre le frère à la maîtrise. Deux gardes nationaux les accompagnèrent ; mais le cher frère ne put entrer dans l'église. Le délégué ne fit pas même ouvrir la porte en question. Il se contenta d'y mettre un factionnaire.

Le frère A. vit ainsi ses espérances s'évanouir. Mais il ne se découragea pas. A peine quelques heures s'étaient écoulées, qu'il était auprès de cette porte. Il entra déjà dans l'église lorsque la sentinelle se retourna.

C'était un honnête homme du quartier qui servait la Commune pour échapper à la mort.

— Comment ! mon ami, c'est vous qui êtes là ? lui dit le frère en s'approchant.

— Comme vous voyez, cher frère.

— Quelle besogne pour un homme comme vous !

— C'est horrible ! murmura-t-il en baissant la tête.

— Voulez-vous me rendre un service ? lui dit le frère, mettant à profit son émotion pour aborder la question.

— Oh ! vous n'en doutez pas..., si je le puis...

— Il s'agit de me laisser entrer dans l'église pour quelques secondes ; je voudrais prendre quelque chose dans le tabernacle.

— C'est impossible, reprit le factionnaire d'une voix saccadée ; je suis fusillé si je laisse entrer âme qui vive ! et surtout, comme ils disent, un calotin.

— Donnez-moi au moins un conseil : si je m'adressais au sergent du poste ?

— Que Dieu vous en préserve ! c'est un outrage forcé. Au premier mot que vous lui toucheriez de l'affaire, il ordonnerait à ses hommes de tirer sur vous.

— Je consentirais volontiers à être fusillé, pourvu qu'on me laissât auparavant prendre ce que je veux.

A ces mots le factionnaire prit la main du frère et le serrant dans la sienne :

— Je sais, dit-il, ce que vous voulez prendre dans le tabernacle, cher frère ; c'est le bon Dieu. Après tout, je suis chrétien, moi aussi, et je ne dois pas avoir peur plus que vous. Allez donc, mais faites vite : il y va de notre vie à tous les deux, et j'ai... des enfants !

Le frère courut au tabernacle, et s'empara du Saint-Sacrement déposé dans un corporal. Le garde national présenta les armes à genoux et suivit jusqu'à la porte le frère qui s'empressa d'aller mettre son Dieu en sûreté dans sa communauté.

On ne reprochera peut-être d'avoir, dans cette biographie du frère Philippe, fait de trop nombreuses digressions. Mais n'est-ce pas faire l'éloge du maître que de faire connaître les disciples ?

(A suivre.)

JULES DELMAS.

Etranger.

BERLIN.

L'état de l'empereur continue de s'améliorer ; mais Sa Majesté est encore obligée de garder ses appartements.

Le *Reichsanzeiger* publie la loi sur le lands-turm.

La question de retraite du prince de Bismark, soulevée en ce moment par les journaux, n'est pas, comme on l'assure d'après des renseignements dignes de foi, une question du jour, mais une question qui doit être étudiée de la manière la plus sérieuse, parce que l'état de santé du prince ne lui permettra probablement pas de supporter continuellement un surcroît d'occupation. On étudiera pendant le cours des prochains mois la question de savoir si les occupations du chancelier de l'empire peuvent être diminuées suffisamment.

Mais la *Gazette de Magdebourg* veut bien nous apprendre, d'après des amis mêmes de M. de Bismark, que l'illustre chancelier continuera à diriger la politique de l'Allemagne. Son intention, exhalée avec trop de plaintes pour ne pas être sincère, rappelait assez avantageusement le fameux *Adieu à toutes mes grandeurs* du cardinal Wolsey ; mais l'empereur Frédéric-Guillaume ne l'a pas entendu de cette oreille, il a représenté à son chancelier qu'ils étaient l'un et l'autre obligés de poursuivre leur œuvre en dépit de la fatigue, de la maladie et de la vieillesse. M. de Bismark s'est trouvé tout à fait regaillard par ce petit discours à la romaine, et il a prouvé à son auguste maître la solidité de son patriotisme en renonçant à ses projets de retraite sous les ombrages de Warzin.

Le résultat ne nous surprend pas ; nous l'avions annoncé.

Réconforté ainsi, M. de Bismark montre une préférence marquée pour l'emploi des militaires dans les postes diplomatiques.

C'est ainsi qu'il vient de nommer attaché à la légation d'Allemagne à Bruxelles, le comte de Ranizan, lieutenant au 3^e régiment des uhlands de la garde.

La publication de l'encyclique du Pape, faite dans la *Germania*, vient de valoir au rédacteur en chef de cette feuille une poursuite pour désobéissance aux lois de l'Etat.

A la requête du ministère public, la chambre des mises en accusation a en outre décidé la saisie du numéro du journal qui contient le document en question.

ESPAGNE.

Il ne faut pas que la gravité de la crise que nous traversons détourne notre attention des affaires d'Espagne. Les intimes du salon de la reine Isabelle la disent très-inquiète de la situation. Cette inquiétude est confirmée par la faiblesse des fonds espagnols et par les renseignements de la correspondance carliste.

La rentrée de don Alphonse à Madrid a été accueillie très-froidement, à la fois par la population et par l'armée.

Point de fleurs, ni de tentures aux balcons ; pas de vivats, pas même de foule dans les rues !

On a même parlé de tentative d'assassinat contre le jeune roi, mais cette rumeur a été démentie par l'entourage de dona Isabelle. Voici néanmoins ce que nous lisons dans

une correspondance adressée de Madrid, le 13, au *National* :

« Le roi Alphonse vient de rentrer dans sa bonne ville de Madrid, après un voyage assez accidenté ; mais, cette fois, la réception a été glaciale. Pas de fleurs ni de vivats, ni arcs de triomphe ni couronnes. Le pauvre enfant regardait autour de lui, taciturne et comme enfiévré par de mauvaises nuits. Il venait de monter à cheval pour gagner le palais royal, lorsqu'un homme du peuple, enveloppé de sa capa, se fit jour à travers l'escorte, comme quelqu'un qui veut présenter un placet, puis, subitement, tira un de ces longs couteaux qu'on appelle ici *navaja*. Empoigné aussitôt par les agents de l'ordre public, il est aujourd'hui « à l'ombre, » comme on disait chez nous du temps de l'homme de Sedan.

Aucun journal madridèle, bien entendu, ne soufflera mot de la chose ; mais le fait n'en est pas moins certain ; j'en ai pour garants des témoins irrécusables, dont l'inspecteur de police qui a mis la main sur l'individu. »

A part l'émotion de sa retraite précipitée de Lucar, ce prince de 47 ans passe, depuis son départ de Paris, par une série de poignantes amertumes.

Nouvelles militaires.

Une commission militaire chargée d'arrêter les bases d'organisation d'une école supérieure de la guerre a été constituée au ministère de la guerre.

Cette commission, après de nombreuses délibérations et de non moins nombreuses recherches, a émis l'avis d'installer la nouvelle école dans le palais réédifié de Saint-Cloud, et aménagé de manière à faire face à toutes les exigences de sa nouvelle destination.

Nous croyons, pour notre part, que la commission changera d'avis, lorsque les devis et les plans auront été établis ; rien ne subsiste dans le palais de Saint-Cloud, si ce n'est le gros œuvre, et encore dans bien des endroits les murs ont été calcinés, et minés si profondément qu'il sera nécessaire de les jeter bas pour les reconstruire.

Il en est de même du château de Meudon, et nous avons entendu des architectes compétents déclarer qu'il était impossible à peu près de restaurer ces deux palais, et que le plus économique serait de les démolir et de les reconstruire entièrement.

Pour ne parler que du palais de Saint-Cloud, qui est le seul en question, c'est là une très-grosse dépense, et la commission trouvera facilement des bâtiments situés aussi avantageusement et qui coûteront beaucoup moins cher.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Par décret du Président de la République, est nommé juge de paix du canton de Vihiers (Maine-et-Loire), M. Petit, François-Joseph, en remplacement de M. Adigard des Gautries, démissionnaire.

UN HOMME BRULÉ VIF. — Dimanche matin, vers cinq heures, le feu s'est déclaré dans une vieille maison de l'île Saint-Aubin, aux Ponts-de-Cé, qui a été brûlée malgré les prompts secours apportés par les voisins et la compagnie des pompiers.

Cet incendie, quoique de petite importance en lui-même, mérite à juste titre le nom de sinistre, car il a été cause de mort d'homme. Un vieillard a été surpris dans son lit par les flammes et n'a pu se sauver. Tous les efforts pour le tirer du danger ont été inutiles, et lorsqu'on est parvenu jusqu'à lui, ce n'était plus qu'un cadavre entièrement calciné.

Les obsèques de ce malheureux ont eu lieu dimanche soir. (Union de l'Ouest.)

THEATRE DE SAUMUR.

Hier soir, la seconde représentation de *Giroflé-Girofla*, qui avait attiré la foule, a obtenu plus de succès encore que la première fois et a été un nouveau triomphe pour les artistes.

Les amateurs vont pouvoir établir la comparaison entre le premier et le second ou-

vragé de Lecoq, car on nous annonce, pour lundi prochain, 1^{er} mars, une seule représentation de « l'illustre, le célèbre, l'incomparable, la vieille et toujours jeune FILLE DE M^{me} ANGOT. »

M^{lle} Allonzioux, dont le talent a été si bien apprécié dans *Giroflé-Girofla*, remplira le rôle de Clairette.

M^{lle} Marie René, qui a joué *Mignon* à Saumur il y a trois mois et qui était venue à Angers pour le *Cheval de bronze*, a été spécialement engagée pour remplir le rôle de M^{lle} Lange.

Par arrêté en date du 4^{er} février 1875, M. le ministre fixe l'ouverture des deux sessions extraordinaires du baccalauréat : au 15 mars pour les lettres et au 12 avril pour les sciences.

Lettres.

Sont admis à s'inscrire :

- 1^o Les candidats à Saint-Cyr ;
- 2^o Les candidats ayant accompli leur 19^e année avant le 1^{er} janvier 1875 ;
- 3^o Les candidats établissant par certificats des doyens des facultés qu'ils ont déjà subi deux ajournements ;
- 4^o Les candidats déjà bacheliers ès-sciences.

Sciences.

Sont admis à s'inscrire :

- 1^o Les candidats à Saint-Cyr ;
- 2^o Les étudiants en droit régulièrement inscrits à une faculté ;
- 3^o Les officiers de santé et les étudiants en médecine régulièrement inscrits dans une faculté ou une école préparatoire ;
- 4^o Les pharmaciens de 2^e classe et les étudiants en pharmacie, inscrits à une école supérieure ou à une école préparatoire ;
- 5^o Les jeunes gens qui ont accompli leur 19^e année avant le 1^{er} janvier 1875, ou qui ont été ajournés deux fois et qui en justifient.

Les dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 24 mars sont maintenues.

M. le ministre rappelle aux recteurs qu'en vertu du règlement du 25 juillet 1874, pour le baccalauréat ès-lettres, nul ne pourra, en 1876, se présenter à la session extraordinaire, s'il ne se trouve dans les conditions suivantes :

- 1^o Être âgé de 20 ans accomplis ;
- 2^o Avoir subi au moins deux ajournements ;
- 3^o Être candidat à une école spéciale de l'État ;
- 4^o Avoir subi, au mois d'avril précédent, les épreuves de la 5^e série, telles qu'elles sont définies dans le règlement précité ;
- 5^o Être bachelier ès sciences.

La cour d'appel de Poitiers a eu à juger ces jours-ci une affaire intéressante au point de vue de l'alimentation publique.

Sur la plainte de plusieurs habitants de Saintes, signalant la mauvaise qualité du pain qui leur était livré par les boulangers de cette ville, il fut procédé, à la date du 18 avril 1874, à la saisie chez ces derniers de farines qui leur avaient été vendues par le sieur Guesdon, minotier à Hennepont, près Saint-Jean-d'Angély.

Ces farines ayant été soumises à deux expertises, dont l'une était réclamée par le prévenu lui-même, il a été constaté par le chimiste expert « que pas » une seule de ces farines ne contenait la quantité normale de gluten, substance indispensable à la qualité et à la valeur nutritive du pain, que » presque toutes présentaient un mélange de farines de légumineuses, haricots et tourteaux de » lin, que l'une d'elles enfin renfermait de la farine » de maïs dans une proportion de 35 à 40 0/0. »

La cour, statuant sur l'appel interjeté par le prévenu, l'a rejeté comme mal fondé, et faisant droit à l'appel *a minima* interjeté par M. le procureur général, a déclaré le sieur Guesdon coupable de tromperie sur la nature de la marchandise vendue et a ajouté à l'amende de 3,000 francs, prononcée par les premiers juges, la peine de trois mois de prison.

Bort Simon, évadé pour la deuxième fois de la prison de Châtelleraut dans la nuit du 11 au 12, n'avait pu réussir à prendre la clef des champs qu'après avoir percé un mur de la chambre où il couchait, et en avoir escaladé deux autres d'une hauteur de cinq mètres, pour arriver ensuite dans le jardin de l'hospice, d'où il put descendre sur le quai en saisissant un poteau télégraphique, le long duquel il se laissa glisser.

Une blessure au pied fut la conséquence de toutes ces escalades, qui dénotent chez Bort une hardiesse et une agilité rares.

N'étant pourvu que de sa chemise et d'un caleçon, notre hardi voleur pénétra dans un jardin de la rue Sainte-Catherine, où il vola un pantalon, une chemise et un sac en toile, avec lesquels il put se préserver du froid en se cachant dans un tas de foin.

La faim poussa Bort Simon hors du hangar, et il s'adressa chez un fermier intelligent, qui s'empressa de lui donner à boire, pendant qu'il envoyait M^{me} Ardouin, sa femme, prévenir le gardien-chef de la prison qu'il tenait à sa disposition celui qui l'avait quitté sans le prévenir.

Bort est de nouveau à la prison de Châtelleraut, d'où il ne sortira, il faut l'espérer du moins, que pour comparaître mardi devant le tribunal de Châtelleraut.

On lit dans la *Semaine religieuse* d'Angers :

« Dans les jours qui ont suivi son audience du Vatican, Monseigneur s'est empressé de faire visite à tous les cardinaux résidant à Rome. De tous côtés, on a fait à notre vénérable évêque l'accueil le plus cordial et le plus bienveillant. »

« Monseigneur, en arrivant dans la ville éternelle, a fait sa visite canonique *ad limina apostolorum*, c'est-à-dire aux basiliques de Saint-Pierre et de Saint-Paul hors les murs. »

« Le 11 février, il a célébré la sainte messe à la célèbre *Confession* de Saint-Pierre, sur le tombeau même où l'on conserve la moitié du corps des deux Apôtres ; l'autre moitié est à Saint-Paul et leurs têtes sont à Saint-Jean-de-Latran. »

« L'église de Saint-Pierre, la grande magnificence de Rome, a été bâtie à la place où s'étendaient autrefois les jardins et le cirque de Néron. Les chrétiens y recurent le martyre et Saint-Pierre y fut enterré. Le Pape saint Anaclet bâtit un oratoire sur son tombeau. C'est cet oratoire qui est devenu, au milieu de la basilique actuelle et sous le maître-autel, la *Confession*, richement décorée par Paul V. Elle est environnée d'une balustrade de marbre ; 142 lampes y sont toujours allumées, excepté le jour du Vendredi-Saint. Derrière se trouve une chapelle souterraine où l'on descend à l'aide de lumières qui éclairent un couloir étroit, décoré de peintures et de bas-reliefs. Bientôt on arrive devant un petit autel adossé aux restes sacrés des deux Apôtres. C'est là que Monseigneur a dit sa messe, qu'il a porté, nous n'en doutons pas, le souvenir de l'Anjou, les cœurs de tous les catholiques qui l'ont suivi de loin dans son voyage. »

EXPOSITION DES PRODUITS DE L'INDUSTRIE, A BLOIS.

Art. 1^{er}. Une Exposition des produits sera ouverte à Blois, le 1^{er} mai 1875, et sera close le 6 juin au soir.

La Halle de Blois et les annexes qui seront jugées nécessaires seront affectées à cette Exposition.

Art. 2. Seront admis à exposer leurs produits de toute nature, les industriels qui résident dans les départements de *Loir-et-Cher, Indre, Indre-et-Loire, Allier, Loiret, Cher, Nièvre, Eure-et-Loir, Sarthe, Maine-et-Loire, Loire-Inférieure et Seine.*

Art. 3. Tous les industriels qui désireront exposer devront en donner avis, avant le 4^{er} mars prochain, à M. le Président du Comité de l'Industrie, à Blois.

Il devront indiquer d'une manière exacte, pour tous les objets, la nature, le nombre ou la quantité, et pour les objets volumineux, ils donneront, en outre, les dimensions en longueur, largeur et hauteur, ainsi que le poids approximatif.

Les exposants devront, dans tous les cas, faire connaître l'étendue de l'emplacement qui leur sera nécessaire pour la disposition convenable de tous leurs produits.

Art. 23. Les produits de l'Industrie seront divisés en 12 classes :

- 1^{re} Classe. — Tissus, cuirs et produits de toute espèce, non confectionnés ;
- 2^e Classe. — Tissus de toute espèce confectionnés. — Vêtements, chapellerie, cordonnerie, accessoires de vêtements ;
- 3^e Classe. — Mécanique générale appliquée à l'industrie et à l'agriculture. — Machines hydrauliques ;
- 4^e Classe. — Armurerie de toute espèce : coutellerie ;
- 5^e Classe. — Instruments de précision ; horlogerie ; appareils électriques ;
- 6^e Classe. — Arts chimiques et pharmaceutiques, produits alimentaires, vins et vinaigres ;

7^e Classe. — Beaux-arts industriels, bronzes, orfèvrerie, instruments de musique, dessins, modèles, typographie, lithographie et photographie ; reliure, objets de papeterie ; matériel des arts et des sciences ;

8^e Classe. — Verres, cristaux, porcelaines, vitraux, céramique ;

9^e Classe. — Carrosserie, sellerie, corderie, caoutchouc ;

10^e Classe. — Matériaux et appareils de construction ;

11^e Classe. — Arts divers. — Ebénisterie, ameublement, serrurerie artistique, quincaillerie ;

12^e Classe. — Objets et arts nouveaux non classés et non dénommés dans les classes précédentes.

Faits divers.

Voici les renseignements qu'on adresse de Saint-Martin (île de Ré), aux *Tablettes*, de Rochefort, sur le crime dont nous avons parlé hier :

« Lundi matin, un drame épouvantable s'est passé à la citadelle de Saint-Martin. »

« Vers dix heures, le nommé Waquier, soldat au 2^e bataillon du 123^e de ligne, en garnison à l'île de Ré, puni de huit jours de salle de police pour ivresse, sur un rapport du sergent Bourcin, de son bataillon, rencontra ce sergent, dans la cour de la caserne, et lui adressait des injures et des menaces au sujet de cette punition. Sur ces entrefaites, le sergent Bourcin ayant voulu conduire Waquier à la salle de police, ce dernier s'est enfui dans sa chambre et, s'étant armé de son chassepot déjà chargé, il a fait feu sur le sergent qui le suivait et l'a frappé mortellement. Immédiatement saisi, garrotté, Waquier a été conduit en prison pour être livré à la justice militaire. »

L'ASSASSINAT DE LA RUE DE BELLEME.

La *Gazette des Tribunaux* annonce que l'instruction relative au double assassinat de la rue de Belleme se poursuit avec la plus grande activité. A certains indices, les magistrats ont eu lieu de soupçonner qui pourrait être l'auteur du crime, et, grâce à l'activité des agents du service de sûreté, dès jeudi soir l'assassin présumé des époux Besnard a été mis en état d'arrestation.

C'est le nommé François-Alfred P..., âgé de trente-six ans, ouvrier cordonnier. Cet homme qui, pendant le siège, demeura chez les époux Besnard, alors établis logeurs, rue de Turenne, 109, prit, pendant l'insurrection, une part active à la lutte, en qualité de maréchal-des-logis de l'artillerie fédérée du troisième arrondissement. Non-seulement il fut établi qu'il avait fait le coup de feu à Asnières, contre les troupes de Versailles, mais encore on reconnut qu'à cette époque il avait inspiré dans son quartier une vive terreur par ses menaces et sa réputation de brutalité.

C'est alors que les époux Besnard, à bout de ressources, eurent le malheur de réclamer à leur locataire l'argent qu'il leur devait. P..., comme on pense bien, ne leur donna rien et les menaça, s'ils insistaient, de les faire tous deux arrêter.

Après le rétablissement de l'ordre, P... fut pris par la gendarmerie et conduit à Versailles, où, le 21 décembre 1871, le 6^e conseil de guerre le condamna à un an de prison.

A l'audience, les époux Besnard, cités comme témoins, firent connaître, mais sans les exagérer aucunement, les menaces et les mauvais traitements dont ils avaient été l'objet de la part de P..., qui, depuis, jura de se venger. On voit que ce misérable n'aurait que trop bien tenu parole.

Avant l'insurrection, P... passait pour un fort mauvais sujet ; il aurait subi trois condamnations pour vols, et il maltraitait cruellement une pauvre fille, sa maîtresse, que la crainte seule retenait auprès de lui.

P..., écroué au Dépôt immédiatement après son arrestation, a été interrogé par M. le juge d'instruction Mathieu de Vienne. Il sera bientôt transféré à Mazas.

Donnons une éphéméride que nous croyons intéressante :

Il y a eu jeudi, 18 février, soixante-quinze ans que fut ouverte la Banque de France.

Depuis la chute retentissante de la Banque Law,

les besoins du commerce et de l'industrie avaient fait naître successivement la caisse d'escompte, la caisse des comptes courants, les factoreries du commerce, etc., qui escomptaient les effets des particuliers, ou émettaient des billets au porteur négociables.

Le 13 février 1800, on arrêta, dans une réunion de capitalistes, les statuts d'une banque publique, dont les fonds, au capital de 30 millions en espèces, seraient faits par actions de 2,000 francs chacune.

L'entreprise réussit et les opérations commencèrent le 18 février.

Telle est l'origine de la Banque de France.

Dernières Nouvelles.

Quoique la majorité des gauches ait capitulé, il y aura des intransigeants, et la majorité que rencontrera le projet de M. Wallon sur le Sénat ne sera pas si énorme qu'on avait bien voulu le dire.

Elle sera de 30 ou de 40 voix.

On dit aujourd'hui que M. Buffet, certain d'avoir, par son attitude, rallié des voix à gauche, se déciderait à ne pas abandonner le fauteuil de la présidence et à ne pas chercher à faire partie du nouveau cabinet.

La réunion Colbert s'est occupée de la question d'urgence.

Elle a reconnu qu'il ne lui était pas possible de s'y opposer.

La majorité des membres présents se sont pourtant montrés d'accord, non pas pour s'abstenir, mais pour protester en votant contre.

Les cheval-légers ont décidé à l'unanimité de voter contre.

Les membres de la réunion des Réservés ont aussi tenu séance. On s'est occupé des lois constitutionnelles, mais il n'a pas été pris de résolution.

La majorité des membres présents a décidé de voter contre l'urgence qui sera demandée pour le projet Wallon.

Le groupe de l'Appel au peuple semble toujours divisé sur le projet Wallon.

Tout donne lieu de croire qu'il se divisera au scrutin.

Une dépêche de Versailles annonce qu'à la séance d'hier, M. Antonin Lefèvre-Pontalis a lu le rapport de la commission des Trente, malgré l'opposition d'une partie de la droite.

Il conclut au rejet des propositions diverses renvoyées à la commission.

Pour les articles non signés : P. GONNET.

C^{ie} MADRILÈNE D'ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE PAR LE GAZ.

ÉMISSION PUBLIQUE

DE 20,000 Obligations DE 500 FR.

(Jouissance du 1^{er} janvier 1875).

PORANT INTÉRÊT ANNUEL DE 25 FRANCS, Payables à Paris les 1^{er} Janvier et 1^{er} Juillet de chaque année, remboursables au pair en 40 ans, par tirages annuels, à partir de fin 1875.

PRIX D'ÉMISSION : 400 FRANCS

PAYABLES COMME SUIT :

- | |
|--|
| 50 francs en souscrivant ; |
| 50 — à la répartition ; |
| 100 — le 1 ^{er} mai 1875 ; |
| 100 — le 1 ^{er} juin 1875 ; |
| 100 — le 1 ^{er} juillet 1875, contre remise du titre définitif. |

400 francs avec faculté d'escompte sous bonification de 5 0/0 l'an.

En tenant compte de la bonification d'intérêts accordée aux souscripteurs qui libéreront leurs Obligations par anticipation, l'Obligation ressort, net, à 395 fr. 80 c.

Ce prix, y compris la prime de remboursement de cent francs par obligation, représente un placement de 7 1/4 0/0.

GARANTIES

Le capital-actions, entièrement libéré, est de 12,000,000 de francs, sur lequel le Crédit Mobilier Espagnol a garanti un dividende minimum de 40 francs ou 8 0/0 pendant 5 ans.

Le revenu net, pour 1874, dépasse 1,300,000 fr. Les recettes augmentent constamment et le service des obligations ne nécessitant que 694,500 francs, il y a donc un excédant considérable qui donne aux obligations une sécurité absolue.

Les obligations offertes en souscription sont cotées officiellement à la Bourse de Paris.

Si le nombre d'obligations souscrites dépasse 20,000, la réduction sera proportionnelle.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE
Le Mercredi 24 et Jeudi 25 Février
A PARIS, à la Banque nationale de Crédit, 2 et 4, rue de la Chaussée d'Antin.

On peut souscrire en envoyant les fonds par correspondance ou en versant dans les succursales de la Banque de France, au crédit de la Banque nationale de Crédit.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (14^e ANNÉE)
PRÊTS SUR MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.
 Les demandes doivent être adressées à **MM. RAYOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris**; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

PLUS DE DENTS GATÉES
 Par l'emploi du Dentifrice du Chimiste
GOULARD
 Recommandé par les sommités médicales
Prix : 3 francs.
 Se trouve chez les principaux Parfumeurs et Pharmaciens.

Dépôt à Saumur, chez M. Henri MACHET, COIFFEUR, Rue d'Orléans.

Marché de Saumur du 20 février.

Froment (l'h.) 77 k. 17 75	Huile de lin. 50	—	—
2 ^e qualité. 74 17 15	Graine tréfle 50	65	—
Seigle . . . 75 12 75	— Luzerne 50	30	—
Orge. . . . 65 15	Foin (h. bar.) 780	90	—
Avoine h. bar. 50 12 50	Luzerne — 780	—	—
Fèves 75 19	Paille — 780	40	—
Pois blancs. 80 34	Amandes. . . 50	—	—
— rouges. 80 26	— cassées 50	—	—
Graine de lin. 70	Cire jaune. 50	250	—
Colza 65	Chanvres 1 ^{re}	—	—
Chenevis. . . 50 22	qualité (52 k. 500)	—	—
Huile de noix 50 80	2 ^e	—	—
— chenevis 50	3 ^e	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1873.	1 ^{re} qualité	à 75
Id.	2 ^e id.	à 70
Ordin., envir. de Saumur 1874.	1 ^{re} id.	à 75
Id.	2 ^e id.	à 70
Saint-Léger et environs 1874.	1 ^{re} id.	à 65
Id.	2 ^e id.	à 60
Le Puy-N.-D. et environs 1874.	1 ^{re} id.	à 65
Id.	2 ^e id.	à 60
La Vienne, 1874.	1 ^{re} id.	à 45
Id.	2 ^e id.	à 45

ROUGES (2 hect. 20).

Souzy et environs, 1873	à 100
Champigny, 1873	1 ^{re} qualité à 150
Id. 1873.	2 ^e id. à 140
Id. 1874.	1 ^{re} id. à 140
Id. 1874.	2 ^e id. à 130
Varrains, 1873	à 105
Varrains, 1874.	à 100
Bourgeuil, 1873.	1 ^{re} qualité à 110
Id.	2 ^e id. à 105
Id. 1874.	1 ^{re} id. à 105
Id.	2 ^e id. à 100
Restigné 1874	à 95
Chinon, 1873.	1 ^{re} id. à 90
Id.	2 ^e id. à 85
Id., 1874.	1 ^{re} id. à 80
Id.	2 ^e id. à 75

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :

5 heures 50 minutes du matin.
 11 — — — — —
 6 — 10 — — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :

5 heures 40 minutes du matin.
 10 — 40 — — — — —
 5 — 35 — — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 FÉVRIER 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	65	05	» 25	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	700	»	2 50	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	568	75	» 3 75
4 1/2 % jouiss. septembre.	94	75	» 25	Crédit Mobilier	483	75	» 8 75	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	893	»	»
5 % jouiss. novembre	102	45	»	Crédit foncier d'Autriche	550	»	» 5	Société autrichienne, j. janv.	660	»	»
Obligations du Trésor, t. payé.	467	50	» 6 25	Charentes, 400 fr. p. j. août.	333	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	227	»	»	Est, jouissance nov.	541	25	» 1 25	Orléans	302	50	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	455	»	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	925	»	2 50	Paris-Lyon-Méditerranée.	298	25	»
— 1865, 4 %	490	»	»	Midi, jouissance juillet.	563	»	» 5	Est	297	»	»
— 1869, 3 %	312	50	»	Nord, jouissance juillet.	1140	»	1 25	Nord	304	50	»
— 1871, 3 %	283	»	»	Orléans, jouissance octobre.	935	»	» 5	Ouest	294	»	»
— 1875, 3 %	452	1	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	590	»	»	Midi	295	»	»
Banque de France, j. juillet.	3890	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	903	75	» 5	Deux-Charantes	280	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	560	»	» 2 50	Compagnie parisienne du Gaz.	75	»	» 1 25	Vendée	251	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	485	»	»	Société Immobilière, j. janv.	333	»	» 5	Canal de Suez	510	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	300	»	» 15	C. gén. Transatlantique, j. juill.	333	»	» 5				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	907	50	12								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 2 novembre 1874).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
 6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers)
 9 — 01 — — — — — omnibus.
 1 — 33 — — — — — soir, —
 4 — 12 — — — — — express.
 7 — 27 — — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte
 8 — 20 — — — — — omnibus.
 9 — 50 — — — — — express.
 12 — 38 — — — — — soir, omnibus.
 4 — 44 — — — — —
 10 — 28 — — — — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à h. 42.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 10.

Demande en séparation de biens.

Suivant exploit de Dufour, huissier à Saumur, en date du vingt-deux février mil huit cent soixante-quinze, enregistré,
 M^{me} Anne-Marie Vaslin, épouse de M. Eugène Bersoullé, charpentier, demeurant à Saumur,
 Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué à Saumur, rue Cendrière, n° 10,
 A formé sa demande en séparation de biens contre son mari.
 Et contre M. Saturnin Poulet, avoué à Saumur, demeurant dite ville, Grand'Rue, au nom et comme syndic définitif de la faillite de M. Bersoullé, ci-dessus nommé.
 Pour extrait, dressé par l'avoué-licencié soussigné.
 Saumur, le vingt-trois février mil huit cent soixante-quinze.
 (96) **BEAUREPAIRE.**

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 10,
 Et de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

VENTE

Par licitation et aux enchères publiques,
Entre majeure et mineurs,
D'UNE MAISON
 Située à Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 4.

L'adjudication aura lieu le dimanche quatorze mars mil huit cent soixante-quinze, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, commis à cet effet.

On fait savoir :
 Qu'en vertu d'un jugement rendu contradictoirement, par le tribunal civil de Saumur, le six février mil huit cent soixante-quinze, enregistré;
 Et à la requête de M^{me} Marie-Louise Bonneau, veuve de M. Léon-Charles Saunier, boulangère, demeurant à Saumur, rue Saint-Nicolas;
 Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué à Saumur, rue Cendrière, n° 10;
 En présence ou eux dûment appelés de :
 1^o M. Armand Brizard, jardinier, demeurant à Saint-Lambert-des-Levéés, au nom et comme tuteur datif

du mineur Charles-Baptiste Saunier, issu du premier mariage de M. Léon-Charles Saunier, sus-nommé, avec dame Sophie Martin;

Ayant pour avoué constitué M^e Louis Albert, avoué à Saumur, rue de la Petite-Douve;
 2^o M. Henri Saunier, cultivateur, demeurant à Neuillé, au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Léonie et Gabrielle Saunier, issues du second mariage de M. Léon-Charles Saunier, sus-nommé, avec dame Louise Bonneau, aussi sus-nommée, et pris en cette qualité, conformément à l'article 420 du Code civil, à raison de l'opposition d'intérêts existant entre M^{me} veuve Saunier, leur mère et tutrice, et lesdites mineures;
 Ayant pour avoué constitué M^e Jean Chedeau, avoué à Saumur, rue du Temple;
 Et encore en présence de :
 1^o M. Auguste Gasnault père, ancien entrepreneur, demeurant à Saumur, rue d'Orléans, au nom et comme subrogé-tuteur du mineur Charles-Baptiste Saunier;
 2^o M. Louis Bonneau, commis-greffier du tribunal de commerce de Saumur, au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Léonie et Gabrielle Saunier;
 Il sera, le dimanche quatorze mars mil huit cent soixante-quinze, à midi, en l'étude de M^e Méhousas, notaire à Saumur, commis à cet effet, procédé, par le ministère dudit notaire, à la vente aux enchères publiques de la maison ci-après désignée.

DÉSIGNATION.

Une maison, située à Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 4, composée ainsi qu'il suit : au rez-de-chaussée, deux boutiques sur la rue, dans l'une de ces boutiques un four de boulanger; deux caves au-dessous des bâtiments; au premier étage, deux chambre sur le devant et cabinet derrière; au deuxième étage, deux chambres et un cabinet; grenier sur le tout; corridor, petite cour, pompe et puits communs, lieux d'aisances; le tout joignant par devant la rue Saint-Nicolas, par derrière M. Daget, d'un côté M^{me} veuve Renault, d'autre côté M. Lepine.

Mise à prix : 16,000 francs.
 S'adresser, pour les renseignements, à M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.
 Dressé par l'avoué-licencié soussigné.
 Saumur, le vingt-deux février mil huit cent soixante-quinze.
BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le vingt-trois février mil huit cent soixante-quinze, folio . . . case . . . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.
 (97) Signé : L. PALUSTRE.

RHUMES NÉGLIGÉS
BRONCHITES CHRONIQUES
PHTHISIE

TRAITEMENT RATIONNEL
 PAR LES
CAPSULES DE GOUDRON
DE GUYOT
 Pharmacien à Paris

Ces capsules, sphériques, de la grosseur d'une piñole, contiennent du goudron de Norvège, pur de tout mélange et de première qualité. La capsule se dissout dans l'estomac, le goudron s'émulsionne et agit rapidement.

L'usage habituel et quotidien du goudron est très-recommandé chez les convalescents et les personnes faibles : il constitue un excellent préservatif contre un grand nombre de maladies, surtout contre les maladies épidémiques.

(Annuaire de thérapeutique du professeur BOUCHARDAT.)
 « Le goudron, dit M. A. Cazenave, a été plus particulièrement employé contre les phlegmasies chroniques de la peau et la phthisie pulmonaire. Il résulte des faits observés jusqu'à ce jour, que le goudron a une action évidemment stimulante; que, donné à doses modérées, il excite les organes digestifs, il accélère la circulation. »
 (Dictionnaire de médecine du docteur FAYET.)
 « À l'intérieur, le goudron agit en augmentant la dose des urines, excitant l'appétit, accélérant la digestion. On le prescrit surtout contre les catarrhes chroniques du poulmon et de la vessie. »
 (Traité de pharmacologie du professeur SORBIER.)

À la dose ordinaire de une ou deux capsules au moment du repas, ce médicament est d'une efficacité remarquable dans les maladies suivantes :

- BRONCHITES
- CATARRHES PULMONAIRES
- ASTHME
- TOUX OPINIÂTRE
- RHUMES
- PHTHISIE PULMONAIRE
- IRRITATION DE POITRINE
- MAUX DE GORGE
- DYSPEPSIE
- CATARRHES DE LA VESSIE

et en général contre toutes les affections des muqueuses.
 Chaque flacon, du prix de 2 fr. 50, contient 60 capsules. C'est assez dire à combien peu revient le traitement par les capsules de goudron : dix à quinze centimes par jour.

Pour éviter les contrefaçons et imitations, exiger sur l'étiquette blanche le texte imprimé en noir, et la signature GUYOT imprimée en trois couleurs.
 Ci-contre le fac-similé en noir de la signature :

Prix du flacon : 2 fr. 50
 À PARIS, MAISON L. FRÈRE, 19, RUE JACOB
 Dépôt à Saumur, pharmacie BESSON, et la plupart des pharmacies. (6)

Etude de M^e GUÉRIN, notaire à Longué.

A VENDRE
 A L'AMIABLE,
OU A ÉCHANGER
LA TERRE
DE LA TOUCHE
 VIEUX CHATEAU,
 Jardin et dépendances.

Les Fermes de Saint-Barnabé, de Montrouhon, du Noiron, de Frébot, du Vieux-Château, du Petit-Moulin, de la Houssaye, de la Noiraie, de la Pérauderie;

Les terres des Joncherats; Le tout situé en la commune de Moulherne. S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e GUÉRIN, notaire à Longué. (92)

A LOUER
 PRÉSENTEMENT,
UNE MAISON
 Rue de l'Echelle.
 S'adresser au Directeur de l'École des Frères. (567)

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un clerc.

UN HOMME, muni de bons certificats, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

Commune de Louresse.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Louresse prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics, qu'il sera procédé, à la Mairie de Louresse, le dimanche 28 février 1875, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après :

- 1^o 1,804 mètres courants de terrassements. 974^{fr} 26
 - 2^o 1,384 mètres courants d'empierrement. 3,727 80
 - 3^o Travaux d'art. 165 58
 - 4^o Somme à valoir. 135 56
- Total. 5,000

Les cahiers des charges et devis sont déposés au bureau de l'Agent-Voyer cantonal de Doué, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

MAGASIN DE TRIPERIE

M. CLÉMENT TESSIER
 A l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir, à Saumur, rue de la Tonnelle, maison Nay - Chatillon, un magasin pour la vente de la triperie, grasse, et tous les articles de ce commerce. (88)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.
 Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

Agrandissement des Magasins
 DE
LA GLANEUSE
 Pendant les réparations
 LES
MAGASINS SONT TRANSFÉRÉS
29, Rue Saint-Jean, 29.
 Saumur, imprimerie de P. GODET.